



2 Communauté Européenne
Exemplaire à conserver par le DESTINATAIRE

Document simplifié d'accompagnement commercial,
circulation nationale et intracommunautaire. Pour un
contrôle fiscal des produits soumis à accises en régime
de droits acquittés et/ou exonérés.

A

N° FACTURE
METRO France
5, rue des Grands Prés
Z.A. du Petit Nanterre
F-92024 Nanterre Cedex

S.A.S. capital: 45 750 000 EUR
R.C. Nanterre B 399 315 613
SIRET: 399 315 613 - APE: 4639B
N° T.V.A. intra comm : FR52399315613
ICS FR17 7777 452 888

0/0 (072) 0001/000604② (001-258284)
①⑫ METRO AGEN

ALLEE DES RIOLS LIEU DIT LA CAPELETTE
47000 AGEN
TEL: 08 25 09 09 09 FAX: 05 53 77 88 29
N.I.C : FR52399315613
SIRET: 399 315 613 00 022 - APE: 4639B
Numéro Agrément Sanitaire : FR 47.001.117 CE
DSAC DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE
N° Accises : FR007926G1268
INT : 513.006

072/1140

PAGE : 1/2

② Date facture : 04-03-2025 11:22
Date d'impression : 04-03-2025 11:33



④SARL LA GUINGUETTE
LA GUINGUETTE
QUARTIER BONNET
46700 GREZELS
FRA

N° Client : 072 00042444 01 2 SC

MM EAN	Numéro article	Désignation ⑧ de l'article	Régie Vol %	VAF unit.L.	Poids ou ⑩ VE unit.L.	Prix unitaire	Qté Colisage	Montant	TVA	Promo	Extr.
--------	----------------	-------------------------------	----------------	----------------	--------------------------	------------------	-----------------	---------	-----	-------	-------

20183837	0183830	PRESTATION SAV_3				10,000	1 34	340,00	C		
20242251	0242255	PRESTATION SAV_0				0,010	1 5	0,05	C		

*** SAV Total: 340,05

BIO* SIGNIFIE PRODUIT ALIMENTAIRE ISSU DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE. MCCF CERTIFIE PAR FR-BIO-10

Mention 'MSC' dans la désignation article = produit MSC certifié sous le n° MSC-C-57276

Mention 'ASC' dans la désignation article = produit ASC certifié sous le n° ASC-C-02489

Mention 'ECOC' dans la désignation article = produit certifié par ECOCERT

Nombre de colis : 39 Poids total : 0,000 KG Consigne : 0 Total H.T. : 340,05

⑩ Total Volume effectif:	⑩ Total Volume d'A.P. :	Montant H.T.	Taux T.V.A.	Montant TVA	Montant TTC
		340,05	C = 20,00%	68,01	408,06
		340,05		68,01	408,06
		⑬ Total à payer		408,06	

Païem. Diff. Excep. EUR 408,06

Chariot / Nb articles: 001/039

TOTAL DE POINT(S) : 5011 (soit 50,11 EUR)
DONT 3083 (soit 30,83 EUR) EXPIRE(NT) LE 31-12-2025

⑤ Moyen de transport : ☐ véhicule de l'acheteur ☐ véhicule du transporteur ☐ autre
Immatriculation

Retrouvez le lexique explicatif des abréviations pour les références Fruits & Légumes sur metro.fr
Les palettes que vous emportez font l'objet d'une consignation par METRO et ne vous confèrent aucun droit de propriété dessus.
Veillez à rapporter ces palettes à METRO dès que possible afin que nous puissions vous restituer la consigne.
En l'absence de restitution des dites palettes, la consigne ne vous sera pas reversée.

FIN DE LA FACTURE

METRO

2 Communauté Européenne
Exemplaire à conserver par le DESTINATAIRE

Document simplifié d'accompagnement commercial,
circulation nationale et intracommunautaire. Pour un
contrôle fiscal des produits soumis à accises en régime
de droits acquittés et/ou exonérés.

A

Facture regul. dette
METRO France
5, rue des Grands Prés
Z.A. du Petit Nanterre
F-92024 Nanterre Cedex

6/0 (072) 0014/000029② (014-282229)

①⑤

METRO AGEN
ALLEE DES RIOLS LIEU DIT LA CAPELETTE
47000 AGEN
TEL.: 08 25 09 09 09 FAX: 05 53 77 88 29
N. I. C. : FR52399315613
SIRET: 399 315 613 00 022 - APE: 4639B
Numéro Agrément Sanitaire : FR 47.001.117 GE
DSAC DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE
N° Accises : FR007926G1268
INT : 513.006

072/100

PAGE : 1/1

② Date facture : 13-03-2025 16:45
Date d'impression : 13-03-2025 16:45

S.A.S. capital: 45 750 000 EUR
R.C. Nanterre B 399 315 613
SIRET: 399 315 613 - APE: 4639B
N° T.V.A. intra comm : FR52399315613
ICS FR17 7777 452 888

④ SARL LA GUINGUETTE
LA GUINGUETTE
QUARTIER BONNET
46700 GREZELS
FRA

N° Client : 072 00042444 01 2 SC

3437229 04.03.2025_604_DE

ChargeEUR 408,06

Disponible REFLEXE 6421,65
CMR paiement comptant Echéance le 23.03.2025 408,06

⑬ A payer 408,06
CMR manuelle EUR 408,06

Montant restant à payer 0,00

TOTAL DE POINT(S) : 0 (soit 0,00 EUR)

⑤ Moyen de transport : ☐ véhicule de l'acheteur ☐ véhicule du transporteur ☐ autre
Immatriculation

RUM: CMR000006739001

ICS: FR17ZZZ452888

Numéro de facture:

6/0 (072) 0014/000029

IBAN: FR76*****

Retrouvez le lexique explicatif des abréviations pour les références Fruits & Légumes sur metro.fr
Les palettes que vous emportez font l'objet d'une consignation par METRO et ne vous confèrent aucun droit de propriété dessus.
Veuillez à rapporter ces palettes à METRO dès que possible afin que nous puissions vous restituer la consigne.
En l'absence de restitution des dites palettes, la consigne ne vous sera pas reversée.

FIN DE LA FACTURE

PAyé le 13/03/2025

FACTURE

SIEGE SOCIAL : ZA du PETIT NANTERRE - 5, RUE DES GRANDS PRES - 92024 NANTERRE CEDEX
SAS CAPITAL 45 750 000 € SIRET 399 315 613 000 14 RC NANTERRE B 399 315 613
N° IC : FR 52 399 315 613 - APE : 4639B

Le 04/03/2025

**METRO AGEN (072)
ALLEE DES RIOLS
LIEU-DIT LA CAPELETTE
47000 AGEN**

FRANCE

N° de compte :

Etablie par : ACCUEIL AGEN

TVA		HT port	TVA port	HT (h port)	TVA (h port)	Hors port	TTC	408,06€	HT	340,05 €
C	MO 20 %			214,84	42,97	Port	TTC		HT	
D	PIECES 20 %			125,21	25,04	Total HT				340,05 €
E	MO 0 %			0,00	0,00	Total TVA				68,01 €
F	PIECES 0 %			0,00	0,00	Total TTC			2 676,70F	408,06€
TVA sur les débits										
Règlement : payable à 8 jours à METRO AGEN (072) ALLEE DES RIOLS LIEU-DIT LA CAPELETTE 47000 AGEN										
						A encaisser				
						Echéance 1 au 12/03/2025 de 408,06€ par Tout mode de paiement				
						FC				

Différé de paiement exceptionnel: Nous vous informons que tout paiement différé exceptionnellement consenti entraîne l'inscription sur votre compte client d'un incident "Client Débiteur". Cet incident sera supprimé dès régularisation par le paiement de l'intégralité des sommes dues.

Aucun escompte pour paiement anticipé n'est accepté. Tout retard de paiement donnera lieu à l'application d'une pénalité de retard égale à 3 fois le taux d'intérêt légal et à l'application d'une pénalité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.